

## Lettre de rentrée

### 1. ECOLE

- L'école scolarise **166 enfants en ce début d'année**. Les enfants nés le premier trimestre 2013 pourraient être accueillis **en janvier 2016 selon les places disponibles**. Nous pourrions alors effectuer un glissement **des 6 MS de Madame Couturier vers la classe de Madame Héligon**.
- L'équipe pédagogique est constituée de neuf enseignants :
  - Mesdames Couturier Eloïse et Thon Clarisse (TPS/PS), Héligon Valérie (MS/GS) et Jouault Martine (GS/CP) pour le bloc maternel
  - Madame Blanchemaison Sandrine (CP/CE1) et messieurs Cornu Pascal (CE1/CE2), Rossignol Alain (CE2/CM1) et Bir Frédéric (CM1/CM2) pour le bloc primaire
  - Madame Aubert Alexandra assurera comme l'an dernier la décharge de direction de Monsieur Rossignol le mardi.
- Les enseignants seront aidés dans leur tâche par les ATSEM (Mesdames Courtonne Elodie et Claude Clarisse).
- Les horaires avec les nouveaux rythmes scolaires :
  - ✓ **9H00 - 12H00 ET 14H00 - 16H15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi (sans APC)**
  - ✓ **9H00 - 12H00 le mercredi**
- APC (aide pédagogique complémentaire)
  - ✓ **14H00 à 14H15** : pour tous les enfants de la maternelle qui ne dorment pas.
  - ✓ **16H15 à 16H30** : pour tous les enfants **inscrits** du primaire

**ATTENTION:** les enfants du primaire qui sortent à 16H15 seront entièrement sous la responsabilité des parents. Il n'y aura pas d'enseignant de service au portail.

- Entrée et sortie de l'école sécurisées par un enseignant de service.

8H50 à 9H00

12H00 à 12H10

13H50 à 14H00

16H30 à 16H40

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, je vous demande **de respecter ces horaires**. Après 10 minutes, les enfants seront confiés à la cantine le midi et à la garderie le soir.

### 2. PISCINE : C'est une activité obligatoire ! Troisième trimestre du 29 mars au 20 juin

- Le mercredi 10h05 à 10h45 :
  - 10 séances : CP de Madame Jouault
  - 5 séances : GS de Madame Jouault puis 5 séances GS de Madame Héligon
  - 5 séances : classe Monsieur Bir puis 5 séances classe de Monsieur Rossignol
- Le vendredi 10h15 à 10h55 :
  - 10 séances classes de Madame Blanchemaison et Monsieur Cornu

### 3. REUNION

- Les enseignants vous recevront **collectivement** dans leur classe le **Vendredi 25 septembre à 18H00** pour vous informer du fonctionnement de la classe et de leurs projets.

- Les enseignants peuvent tout au long de l'année vous recevoir **individuellement** afin de parler de la scolarité de votre enfant. Vous devez proposer une date par l'intermédiaire du cahier de liaison.

#### **4. INFORMATIONS DIVERSES**

- L'assurance scolaire pour les activités obligatoires n'est pas exigée mais vivement conseillée. Dans le cadre des activités facultatives proposées par l'école (sorties scolaires avec pique-nique...), **l'assurance scolaire est obligatoire.**  
J'attire donc l'attention des familles sur l'intérêt de bien vérifier que l'assurance scolaire qu'elles souscrivent couvre non seulement les risques de dommages causés par l'élève mais également le risque de dommages subis par lui (bris de lunettes, dents cassées...)  
Je vous demande donc de me fournir avant le **22 septembre** une attestation d'assurance de votre enfant que vous demanderez à votre assureur.
- L'entrée et la sortie des enfants de l'école primaire se feront toujours par derrière. Il est donc **interdit** de passer par les portails de devant sauf en cas de pluie. Cette sortie est réservée à la cantine et à la garderie.  
Je vous demande de respecter le sens de circulation et d'utiliser les places de parking prévues **tout autour de l'école, devant la garderie, place des Coudriers ou route du bac près de la cantine.**

**Il est interdit de stationner dans le rond-point entre les deux écoles afin d'assurer la sécurité des enfants et la fluidité de la circulation.**

- Nous vous demandons d'éviter de fumer sur les espaces publics entre les deux blocs scolaires.
- Je rappelle qu'un enfant de maternelle ne peut partir qu'avec ses parents ou autres personnes responsables désignées par eux. Il faut donc remplir l'attestation de prise en charge.  
Il est souhaitable que les plus jeunes enfants du primaire (CP et CE1) soient également accompagnés (ainés, adultes...)
- Un nouveau règlement intérieur « parent » sera soumis pour validation au futur conseil d'école. Il sera distribué fin novembre.  
Le règlement intérieur « volet enfant » intégré dans un carnet de comportement sera lu avec les enfants à la rentrée.
- Enfin, je vous informe que l'école fournit les livres scolaires et que vos enfants peuvent emprunter des livres à la BCD de l'école et à la bibliothèque municipale (qui est également ouverte le mercredi et le samedi). Je vous demande donc d'entretenir et d'utiliser ces livres avec soin, sinon nous serions obligés de vous demander de le (ou les) **remplacer.**
- Les élections des représentants des parents d'élèves (pour les trois conseils d'école) se dérouleront fin septembre. Dès à présent, **vous pouvez vous manifester pour être candidat.** Nous ferons notamment un bilan de la nouvelle organisation mise en place par la municipalité en septembre 2014.
- Nous remercions l'association des parents pour leur dévouement. Ils permettent à vos enfants de participer à de multiples sorties dont la classe découverte « neige » des deux classes CM2/CM1 du 25/01 au 29/01...Participez à leurs manifestations !

**N'hésitez pas à me contacter en cas de problèmes.  
BONNE RENTREE A TOUS**

**Le directeur Alain ROSSIGNOL**

# **A CONSERVER**

## **I. VACANCES**

**A. LA TOUSSAINT** *Vendredi 16/10 après la classe au lundi 02/11 au matin*

**B. NOEL** *vendredi 18/12 après la classe au lundi 04/01 au matin*

**C. HIVER** *vendredi 05/02 après la classe au lundi 22/02 au matin*

**D. PRINTEMPS** *vendredi 01/04 après la classe au lundi 18/04 au matin*

**E. ETE** *mardi 05 juillet après la classe*

## **II. PONT DE L'ASCENSION**

Mercredi 04 mai 12H00 après la classe au lundi 09 mai au matin

## **III. ABSENCES**

Selon le règlement intérieur, toute absence devra être justifiée :

- Mot dans le cahier de liaison, appel téléphonique pour une courte absence
- Certificat maladie pour une absence prolongée (plus d'une semaine)

**Le directeur pourrait être dans l'obligation d'avertir l'inspection académique en cas de non respect de ces dispositions réglementaires.**